

SIVOS

D'EPREVILLE – MANIQUERVILLE
TOURVILLE LES IFS
MAIRIE D'EPREVILLE (76400)
Tél : 02.35.29.31.62
Mail : secretariat.sivos@epreville.fr

REGLEMENT INTERIEUR DES CANTINES - ANNEXE N°1

La cantine est un service rendu aux familles. Il est demandé aux parents de bien vouloir respecter les règles édictées dans le présent document. Le regroupement scolaire comprend deux cantines :

- une à EPREVILLE pour les élèves de l'école d'EPREVILLE
- une à TOURVILLE LES IFS pour les élèves de l'école de TOURVILLE

Les enfants doivent apporter une serviette de table portant leur nom. La place choisie le 1^{er} jour de la rentrée lui sera attribuée pour l'année.

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font à la Mairie d'Epreville mi-juin de l'année scolaire en cours pour la prochaine rentrée.

ALLERGIES : Si votre enfant présente une ou des allergies alimentaires, vous devez le signaler à la **MAIRIE** et nous fournir un PAI établi en collaboration avec l'école. En cas de problème non signalé en mairie par les parents, **nos services ne pourront être tenus pour responsables.**

ABSENCES:

En cas d'absence pour maladie, il est impératif de joindre l'école **mais également la cantine.** Si l'enfant est absent plusieurs jours, les repas devront être décommandés le premier jour de l'absence. Le repas du premier jour d'absence vous sera facturé, car nous commandons les repas la veille pour le lendemain.

En cas d'absence d'un enseignant non remplacé, les enfants seront accueillis à l'école par les autres enseignants et prendront leur repas le midi à la cantine. En cas d'insuffisance de places dans les autres classes, le repas sera facturé aux parents (délibération du conseil syndical du 2 juillet 2010).

Vous devez contacter :

Pour Epreville : Madame COQUIN Annie – Tél 02.27.30.52.82 avant 9 Heures 15 ou laisser un message sur le répondeur.

Pour Tourville les IFS : Madame AVENEL Julie – Tél 02.35.27.66.14 avant 9 Heures 15 ou laisser un message sur le répondeur.

Concernant l'annulation du repas du Jeudi, les cantines étant fermées, prière de contacter le SIVOS au 02-35-29-31-62 avant 10H le Mercredi.

FACTURATION :

Le tarif de la cantine est fixé à **3,60€** pour l'année 2023-2024 (peut évoluer à la rentrée 2024-2025). Plusieurs moyens de paiement sont mis à votre disposition pour régler votre facture :

- En ligne, sur le site internet des impôts : www.tipi.budget.gouv.fr
- Par prélèvement SEPA (pour ce type de règlement, vous devrez remplir et signer la demande de prélèvement et joindre un Relevé d'Identité Bancaire).
- Payer au guichet de la Trésorerie de Fécamp (79 Rue Jules Ferry 76400 Fécamp)

SANCTIONS :

Dans chaque cantine, un permis à points a été mis en place, depuis le début de l'année 2023-2024.

En cas de non-respect de la Chartre du Savoir-vivre et du respect mutuel, la responsable met une croix à l'enfant concerné et des sanctions pourront être prises (l'exclusion temporaire ou définitive sera envisagée après entretien avec les parents de l'enfant).

Aucune sanction ne sera prise sans l'accord du SIVOS.

Charte du Savoir-vivre et du respect mutuel



Avant le repas

- Je respecte l'ordre d'arrivée dans le rang jusqu'à l'entrée de la cantine,
- Je vais aux toilettes,
- Je me lave les mains,
- j'attends sagement mon tour pour entrer dans la cantine,
- Je m'installe à la place que le personnel de service m'attribue et j'attends que tous mes camarades soient installés avant de toucher la nourriture,

Pendant le repas

- Je me tiens bien à table,
- Je goûte tous les aliments qui me sont proposés,
- Je ne joue pas avec la nourriture,
- Je ne crie pas, je ne me lève pas,
- Je respecte le personnel de service et mes camarades,



Après le repas

- Je range mon couvert et je sors de table en silence sans courir

Signature de l'élève,

Signature des parents,